



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	17	21

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 6 novembre 2023

**Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

**Absents excusés** : Frédéric RAO (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Paul POLI) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO).

**Absents** : Jean-Pierre VALDRIGHI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Jacqueline RISTICONI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

#### **Délibération : N°78-13-11-23**

**Objet : Etude complémentaire pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le schéma communal global de la mobilité des routes communales, cyclo-pédestres et PMR - Plan de Financement.**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Città di Biguglia envisage de favoriser sur ses routes communales la mise en place d'aménagements répondant aux différents modes de déplacements doux en privilégiant par ordre d'importance : le piéton/PMR, le cycliste, etc...

Les axes communaux principaux qui doivent être traités en priorité sont :

1. Les routes Pascal Paoli et République,
2. La route Vincentello d'Istria,
3. La route de Petrelle,
4. La route de Saint-Antoine,
5. La route de la gare,
6. La route de l'hippodrome,
7. La route des maraîchers,
8. La route du collège,
9. L'Allée des Rossignols,
10. L'Ancienne voie ferrée (pour la voie douce).

Au travers de l'étude confiée à la société INDDIGO, nous pourrons qualifier et quantifier le programme opérationnel ainsi que les travaux à réaliser.

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20231117-78-13-11-23-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2023  
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Il conviendra de prioriser la mise en œuvre des aménagements par le biais d'un plan pluriannuel d'investissement et d'évaluer les impacts sur le report de trafic sur les voiries adjacentes.

Cependant, au fil de l'avancement de cette étude qui est en cours de finalisation, nous avons perçu la nécessité de la compléter par 3 analyses et ce afin d'affiner notre vision de la commune.

Il convient désormais de pouvoir disposer d'une :

1. Analyse d'un déploiement d'une politique de stationnement sur la commune de Biguglia : 2 300 € H.T. (2 760 € T.T.C.).
2. Analyse d'un aménagement des abords des établissements scolaires et permettant de favoriser les déplacements des jeunes sur la commune : 2 300 € HT (2 760 € T.T.C.).
3. Hiérarchiser le réseau viaire et adapter la dénomination des rues en fonction de leur nature actuelle et des préconisations de travaux envisagés : 4 775 € H.T. (5 730 € T.T.C.).

Total 1+2+3 = 9 375 € H.T. (11 250 € T.T.C.)

Durée des 3 compléments à l'étude : 1 mois.

Le plan de financement proposé pour ce complément d'étude du Cabinet INDDIGO est le suivant :

Organismes	Montants H.T.	%
Cità di Biguglia	1 875,00 €	20 %
Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	7 500,00 €	80 %
<b>Total</b>	<b>9 375,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

**ARTICLE PREMIER** : D'approuver cette étude complémentaire qui permettra la mise en place du schéma communal global Mobilité de la Città di Biguglia.

**ARTICLE 2** : D'approuver le plan de financement comme suit :

Organismes	Montants H.T.	%
Cità di Biguglia	1 875,00 €	20 %
Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	7 500,00 €	80 %
<b>Total</b>	<b>9 375,00 €</b>	<b>100 %</b>

**ARTICLE 3** : D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à la sollicitation de la subvention auprès de l'Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20231117-78-13-11-23-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2023  
Date de réception en préfecture : 17/11/2023